

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 30 juillet à 19h00

L'an deux mille vingt, le 30 juillet à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 24 juillet 2020.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents : 29

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de votants : 42

Etaient présent(e)s :

Mme BAUDRY Catherine, M.BAUDRY José, Mme BEURAERT Martine, M.BEZILLE Marc, M.BODART Michel, Mme BOULENGER Delphine, M.CATTEAU Joseph, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M. DELVALLE Jean, Mme DERONNE Véronique, M.DUYCK Joël, Mme FERMENTEL Geneviève, M.FICHEUX Bruno, Mme GRAMMONT Agnès, M.HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M.LORIDAN Bernard, Mme LORPHELIN Martine, M. MAHIEU Philippe, M.MOUQUET Denis, M.PARENT Michael, Mme PLÉ Sandra, M.PRUVOST Philippe, M.SÉRÉ Soarey, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M.THOREZ Jean-Claude, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse.

Absents excusés : Mme BERTRAND Dorothee procuration à Mme BAUDRY Catherine, M.BLERVAQUE Philippe procuration à M. Bruno FICHEUX, M.BOONAERT Jean-Philippe procuration à Mme DEBAISIEUX Nathalie, Mme BROUARD Bénédicte procuration à M.PRUVOST Philippe, M. BROUTEELE Philippe procuration à M. Philippe MAHIEU, M.DELABRE Aimé procuration à Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M.DEHAENE Michel procuration à M.HENNEON François-Xavier, Mme DURUT Jocelyne procuration à M.THOREZ Jean-Claude, Mme EVRARD Monique procuration à M. MAHIEU Philippe, M.FAIDUTTI Jean-Marc procuration à M.BODART Michel, Mme HOUSSIN Marie procuration à Mme BAUDRY Catherine, M.MORVAN Hervé procuration à M.DUYCK Joël, M.RAVET Pierre-Luc procuration à Mme GRAMMONT Agnès.

Secrétaire de séance : M.THOREZ Jean-Claude.

Délibération n°2020D033 - Indemnités des élus.

Le Président expose au Conseil :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L5211-12 ;

Considérant que l'article L.5211-12 du CGCT fixe les montants maximums des indemnités de fonction des Présidents et Vice-présidents des établissements publics de coopération intercommunale ;

Considérant les délibérations du 11 juillet 2020 relatives aux élections du Président, des Vice-présidents et des membres du Bureau communautaire ;

Considérant que la CCFL comporte 40 004 habitants (Population légale en vigueur en 2020) ;

- **Article 1^{er}** : A compter du 11 juillet 2020, le montant de l'indemnité de fonctions du Président, pourrait être fixé comme suit : 59 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- **Article 2** : A compter du 11 juillet 2020, le montant de l'indemnité de fonctions des Vice-présidents prévu à l'article L.5211-12 du CGCT précité, pourrait être fixé comme suit : 21 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- **Article 3** : A compter du 11 juillet 2020, le montant de l'indemnité de fonctions des membres du Bureau communautaire pourrait être fixé comme suit : 5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Il est proposé au Conseil communautaire d' :

- AUTORISER le Président à porter les indemnités des élus suivant les dispositions énoncées ci-dessus à compter du 11 juillet 2020.
- PREVOIR les crédits nécessaires du budget général.
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce sujet

Envoyé en préfecture le 04/08/2020

Reçu en préfecture le 04/08/2020

Affiché le

SLOW

ID : 059-245900758-20200730-CC30072020_27-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (42 voix pour) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Jacques HURLUS

